



Formulaire d'enregistrement d'un transporteur enregistré/agréé, d'un collecteur enregistré/agréé et/ou d'un centre de (pré)traitement autorisé

Identification du transporteur enregistré/agréé, du collecteur enregistré/agréé et/ou du centre de (pré)traitement autorisé

Société*			
Adresse*			
Code postal*	Localité*		
Pays*	Tél.*		
website	Fax*		
e-mail			
Licence*	n° TVA*		
Date licence*	Durée licence*		

Identification du déchet + CODE EURAL*

<input type="checkbox"/>	Huiles de moteur/boîte de vitesse 13 02 08*	<input type="checkbox"/>	Liquide aircro 14 06 01*	<input type="checkbox"/>	Batteries 16 06 01*	<input type="checkbox"/>	Catalyseurs 16 08 01*
<input type="checkbox"/>	Liq. de frein 16 01 13*	<input type="checkbox"/>	Essence 13 07 02*	<input type="checkbox"/>	Pneus 16 01 03	<input type="checkbox"/>	Epaves 16 01 06
<input type="checkbox"/>	Liq. de refroidissement 16 01 14*	<input type="checkbox"/>	Gasoil 13 07 01*	<input type="checkbox"/>	Filtres 16 01 07*	<input type="checkbox"/>	Composants 16 01 22
<input type="checkbox"/>	Liq. lave-glace 16 01 15	<input type="checkbox"/>	Autres :				

Destination finale du déchet¹

Société*			
Adresse*			
Code postal*	Localité*		
Pays*	Tél.*		
website	Fax*		
e-mail			

¹(les données seront traitées de manière confidentielle par Febelauto)

Taux de valorisation*

Procédés	Taux de traitement*	Définitions
Réutilisation %	Toute opération par laquelle les composants ou les matériaux d'un véhicule hors d'usage sont destinés au même usage que celui pour lequel ils ont été conçus.
Recyclage %	La valorisation de matériaux et de matières premières, provenant du traitement de véhicules hors d'usage, soit lors du processus de production original qui était à la base des déchets, soit lors d'un autre processus de production, la récupération d'énergie non comprise . Dans ce contexte, la récupération d'énergie signifie l'utilisation de déchets combustibles dans le but de produire de l'énergie par la combustion directe avec ou sans autres déchets, mais avec récupération de chaleur.
Usage principal en tant que combustible (R1) %	Par ex. fours de ciment, centrales électriques
Incinération sur terre (D10) %	Par ex. incinération des ordures ménagères
Mise en décharge %	Le déversement des déchets dans un centre d'enfouissement technique prévu à cet effet.
TOTAL	100 %	

Cachet de la société

Date : ... / ... /

Nom :

Fonction :

Signature :

.....

(*) champs obligatoires